

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1909

présenté par

M. Giraud, M. Krabal, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié,
M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac,
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 53

À l'alinéa 8, après le mot :

« recherche »

insérer les mots :

« et du développement de l'innovation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle

En effet, « Renforcer le financement public et privé de la recherche » n'implique pas nécessairement le « développement de l'innovation ».

Par exemple, la recherche fondamentale dans le domaine de l'énergie ou encore la recherche concernant la géopolitique de l'énergie sont souvent intéressantes et utiles, mais elles doivent être complétées par une recherche favorisant l'innovation technologique pour atteindre les objectifs.